



LES NATURENAUTES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux membres de l'Association,
LES NATURENAUTES
2 Place Jean Millier
92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES NATURENAUTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application du règlement ANC n°2022-06 exposée dans l'annexe aux comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 juin 2026

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A stylized blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Olivier Lotz



Association Les Naturenautes

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1.	COMPTES ANNUELS	3
1.1.	Bilan	4
1.1.1.	Actif au 31 décembre 2025	4
1.1.2.	Passif et fonds propres au 31 décembre 2025	5
1.2.	Compte de résultat	6
2.	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7
2.1.	Présentation de l'entité et faits marquants	8
2.1.1.	Présentation de l'entité	8
2.1.2.	Faits caractéristiques de l'exercice	8
2.1.3.	Nature et périmètre des missions sociales réalisées	8
2.1.4.	Moyens mise en œuvre	8
2.2.	Principes, règles et méthodes comptables	9
2.2.1.	Principes généraux	9
2.2.2.	Règles et méthodes comptables	9
2.2.2.1.	Méthode d'évaluation	9
2.2.2.2.	Continuité d'exploitation	9
2.2.2.3.	Créances et dettes	9
2.2.2.4.	Subventions reçues	9
2.2.2.5.	Subventions accordées	9
2.2.2.6.	Contributions volontaires en nature	9
2.2.3.	Changements comptables	9
2.3.	Notes sur le bilan	10
2.3.1.	Actif	10
2.3.1.1.	Créances	10
2.3.2.	Passif	11
2.3.2.1.	Fonds propres	11
2.3.2.2.	Dettes	11
2.4.	Notes sur le compte de résultat	12
2.5.	Autres informations	13
2.5.1.	Engagements hors bilan	13
2.5.2.	Effectifs	13
2.5.3.	Honoraires des commissaires aux comptes	13
2.5.4.	Événements postérieurs à la clôture	13

1. COMPTES ANNUELS

1.1. Bilan

1.1.1. Actif au 31 décembre 2025

En euros

Actif		2025			2024
		Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
	Immobilisations financières				
	Titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
Total actif immobilisé (I)		-	-	-	-
Actif circulant	Avances et acomptes versés	-	-	-	-
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
	Créances fiscales et sociales	-	-	-	-
	Autres créances	225 000	-	225 000	-
	Charges constatées d'avance	-	-	-	-
	Total	225 000	-	225 000	-
	Disponibilités				
	Total	85 793	-	85 793	9 489
Total actif circulant (II)		310 793	-	310 793	9 489
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II)		310 793	-	310 793	9 489

1.1.2. Passif et fonds propres au 31 décembre 2025

En euros

Passif		2025	2024
Fonds Propres	Fonds propres consommables	-	-
	Fonds propres sans droit de reprise	-	-
	Report à nouveau	5 050	88 708
	Excédent ou déficit de l'exercice	122 324	(83 658)
	Total fonds propres (I)	127 374	5 050
Dettes	Dettes financières		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	Dettes d'exploitation		
	Avances et acomptes reçus	-	-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 419	4 440
	Dettes fiscales et sociales	-	-
	Autres dettes	-	-
	Produits constatés d'avance	-	-
Total		183 419	4 440
Total dettes (II)		183 419	4 440
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II)		310 793	9 490

1.2. Compte de résultat

En euros

Compte de résultat		France	Exportation	2025	2024
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	-	-	-	-
	Production vendue :				
	Ventes de services	-	-	-	-
	Chiffre d'affaires net	-	-	-	-
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			-	-
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			1 275 000	1 200 000
	Subvention d'exploitation			-	-
	Subvention à recevoir			225 000	-
	Cotisations Membres			-	-
	Autres produits			-	-
Total (I)				1 500 000	1 200 000
Charges d'exploitation	Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
	Autres achats et charges externes			1 377 676	1 283 658
	Aides financières			-	-
	Impôts, taxes et versements assimilés			-	-
	Salaires et traitements			-	-
	Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations			-	-
	Charges sociales			-	-
	Autres charges			-	-
	Total (II)			1 377 676	1 283 658
Résultat d'exploitation (I - II)				122 324	(83 658)
Produits financiers	Reprise sur dépréciations et provisions			-	-
	Intérêts financiers			-	-
	Différences positives de change			-	-
	Total (III)			-	-
Charges financières	Intérêts et charges assimilées			-	-
	Différences négatives de change			-	-
	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions			-	-
	Créances passées en perte			-	-
Total (IV)				-	-
Résultat financier (III - IV)				-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)				122 324	(83 658)
Produits exceptionnels			(V)	-	-
Charges exceptionnelles			(VI)	-	-
Résultat exceptionnel (V - VI)				-	-
Participations des salariés aux résultats			(VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices			(VIII)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)				1 500 000	1 200 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)				1 377 676	1 283 658
EXCEDENT OU DEFICIT				122 324	(83 658)

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1. Présentation de l'entité et faits marquants

2.1.1. Présentation de l'entité

L'association Les Naturenautes, créée le 13 novembre 2014 sous le numéro W922008638, a pour objet d'organiser et de gérer l'accueil gratuit d'enfants et d'adolescents dans le cadre de classes transplantées de l'enseignement primaire de l'Éducation nationale dans des centres de vacances notamment et, plus généralement, de soutenir, organiser et mettre en œuvre, directement ou en partenariat, en France, toute action d'intérêt général à caractère éducatif, social, culturel, sportif ou familial, en faveur de jeunes issus prioritairement de milieux modestes ou défavorisés.

L'exercice 2025 a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas de fait marquant sur l'exercice.

2.1.3. Nature et périmètre des missions sociales réalisées

Les actions menées par l'association sont financées sur le budget des domaines d'intervention de l'axe "Education & Insertion" et l'axe "Climat, Littoraux et Océans" de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies.

2.1.4. Moyens mise en œuvre

Au titre des conventions de mécénat, la Fondation d'Entreprise TotalEnergies est engagée à financer l'association à hauteur de 1 500 000 € en 2025.

2.2. Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1. Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur, notamment le règlement ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2023-03 article 5. A défaut de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2023-03 article 5, les dispositions du règlement ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2022-06, relatif au Plan Comptable Général s'appliquent (Art 111-2).

2.2.2. Règles et méthodes comptables

2.2.2.1. Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2.2. Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis en appliquant la convention comptable de continuité d'exploitation.

2.2.2.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.2.4. Subventions reçues

Le montant total des conventions signées avec la Fondation TotalEnergies est comptabilisé en produit (Versements des fondateurs).

A la clôture de l'exercice, les montants non versés sont comptabilisés en "Subventions à recevoir".

L'association perçoit des subventions de la société TotalEnergies S.E. qui sont inscrites en subventions d'exploitation.

2.2.2.5. Subventions accordées

L'association enregistre les subventions accordées à la date de signature des contrats.

Les relations entre l'association et ses partenaires sont régies par des conventions de mécénat qui déterminent l'échéancier des appels de fonds. Les principes mis en oeuvre sont les suivants :

- Les montants appelés par les partenaires au titre de l'année en cours sont enregistrés en charges (Autres achats et charges externes).
- Au titre de l'exercice, le reliquat non appelé est provisionné en charges à payer au 31 décembre.
- Pour les conventions pluri-annuelles, les fonds relatifs aux années postérieures sont enregistrés en engagements hors-bilan.

2.2.2.6. Contributions volontaires en nature

Trois des membres fondateurs de l'association (TotalEnergies SE, TotalEnergies MARKETING & SERVICES et le COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL U.E.S. MARKETING & SERVICES) mettent gratuitement à disposition de l'association, en dehors des périodes de vacances scolaires, les centres de vacances et de loisirs dont ils sont respectivement propriétaires au Barioz, à Beaulieu et à Lesconil au bénéfice des classes accueillies dans le cadre du programme La Clé des Champs de l'association. En raison de la complexité de leur valorisation, ces contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées dans les comptes annuels de l'association.

2.2.3. Changements comptables

Hormis le règlement ANC 2022-06 rentré en vigueur sur l'exercice (2.2.1), aucun autre élément particulier n'est à porter à la connaissance du lecteur de ces états financiers.

2.3. Notes sur le bilan

2.3.1. Actif

2.3.1.1. Créances

2.3.1.1.1. États des échéances des créances

En euros

Créances		Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance à entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	Prêts	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
Créances de l'actif circulant	Avances et acomptes versés	-	-	-	-
	Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
	Créances fiscales et sociales	-	-	-	-
	Autres créances	225 000	225 000	-	-
	Charges constatées d'avance	-	-	-	-
	Total	225 000	225 000	-	-
Total des créances		225 000	225 000	-	-

Le montant des autres créances de 225 000€ correspond aux subventions non reçues à la clôture de l'exercice de la part de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies.

2.3.2. Passif

2.3.2.1. Fonds propres

2.3.2.1.1. Tableau de variation des Fonds propres

En euros

Variation des fonds propres	Montant au 1 ^{er} janvier 2025	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2025
Fonds propres consommables	-		-	-	-
Fonds propres sans droit de reprise	-		-	-	-
Report à nouveau	88 708	(83 658)	-	-	5 050
Excédent ou déficit de l'exercice	(83 658)	83 658	122 324		122 324
Total fonds propres	5 050	-	122 324	-	127 374

2.3.2.2. Dettes

2.3.2.2.1. États des échéances des dettes

En euros

Dettes	Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance à entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 419	183 419	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	183 419	183 419	-	-
Total dettes	183 419	183 419	-	-

Le montant des dettes de 183 419 € se compose essentiellement des dettes auprès du Comité Social et Économique Central U.E.S. Marketing & Services.

2.3.2.2.2. Charges à payer

En euros

Détails des charges incluses dans les postes suivants du bilan	Montant au 31/12/2025
Avances et acomptes reçus	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 600
Dettes fiscales et sociales	-
Autres dettes	-
Total Charges à payer	4 600

2.4. Notes sur le compte de résultat

En euros

Détails charges de l'exercice	Montants 2025	Montants 2024
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges et charges externes		
Frais de fonctionnement	1 368 418	1 275 000
Cotisations	524	562
Prestations d'assistance comptable	4 001	3 600
Communications, relations publiques	-	-
Commissariat aux comptes	4 733	4 496
Autres dépenses courantes		
Total	1 377 676	1 283 658
Total des charges d'exploitation	1 377 676	1 283 658
CHARGES FINANCIERES		
Interêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Créances passées en perte	-	-
Total des charges financières	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
Total des charges exceptionnelles	-	-
Participations des salariés aux résultats	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-
Total des charges	1 377 676	1 283 658

En euros

Détails des produits de l'exercice	Montants 2025	Montants 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de services	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Versements reçus des fondateurs	1 275 000	1 200 000
Versements à recevoir des fondateurs	225 000	-
Subvention d'exploitation	-	-
Consommation de la dotation consommable	-	-
Cotisations Membres	-	-
Autres produits	-	-
Total des produits d'exploitation	1 500 000	1 200 000
PRODUITS FINANCIERES		
Reprise sur dépréciations et provisions	-	-
Interêts financiers	-	-
Différences positives de change	-	-
Total des produits financiers	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	-	-
Total des produits exceptionnelles	-	-
Participations des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Total des produits	1 500 000	1 200 000
EXCEDENT OU DEFICIT	122 324	(83 658)

2.5. Autres informations

2.5.1. Engagements hors bilan

En euros

Engagements reçus	Engagements	Objet	Montant engagé au 31 décembre 2025	Date d'échéance
	TotalEnergies SE	Mise à disposition gratuite du centre du Barioz		31/12/2027
	TotalEnergies MARKETING & SERVICES	Mise à disposition gratuite du centre de Beaulieu		31/12/2027
	Comité Social et Economique CENTRAL U.E.S. MARKETING & SERVICES	Mise à disposition gratuite du centre de Lesconil		31/12/2027
	Total engagements reçus		-	

Ces conventions se renouvellent automatiquement par tacite reconduction.

2.5.2. Effectifs

L'association ne dispose pas d'effectifs.

2.5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

En euros

	Montant de l'exercice
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 800
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-
Total Honoraires Commissaires aux comptes	3 800

2.5.4. Evénements postérieurs à la clôture

Le 26 janvier 2026, des avenants ont été signés, dans le cadre des programmes « Naturenautes » de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies, afin de renouveler pour l'exercice 2026 les subventions des programmes : Clé du littoral pour 300 000 € (convention C-002811) et Clé des champs pour 1 200 000 € (convention C-002751).